Envoyé en préfecture le 07/10/2026
Reçu en préfecture le 07/10/2026
Publié le
ID : 02B-200073104-20261005-2026_143_DELIB-DE

République Française
Département de la Haute-Corse

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE L'ÎLE-ROUSSE – BALAGNE

Séance du 05 octobre 2026

Délibération n°2026/143

Objet : Modification n°6 de l'annexe 2 du contrat d'obligation de service public signé entre la régie des Transports « A BALANINA » et la Communauté de communes de L'Île-Rousse – Balagne portant sur les horaires spécifiques de la saison hivernale

Nombre de membres 46		
En exercice	Présents	Votants
46	25	32
Pour	**Contre**	**Abstentions**
32	-	-

L'an deux mille vingt-six, le cinq octobre à 17h30,
Le Conseil communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au siège de la Communauté de communes de L'Île-Rousse – Balagne, sous la présidence de Monsieur Lionel MORTINI.

Attilius CECCALDI est désigné secrétaire de séance.

Le quorum est atteint.

Présents : ALBERTINI-MAESTRACCI Françoise – ANTOLINI Clémentine – BATTAGLINI Jean-Pierre – CANIONI Sébastien – CECCALDI Attilius – COLOMBANI Barthélémy – GENUINI Benjamin – GUERRIERI Jean-Paul – GIUNTINI Patricia – LECA Dominique – MARTELLI Camille – MASSIANI Jean-Louis – MATTEI Joseph – MONTI ROSSI William – MORTINI Lionel – ORSINI Joseph – POLI Jean-François – POLI Pierre – SALDUCCI Ange – SAULI Joseph – SAVELLI René – SAVELLI Vincent – TADDEI Marc – TOMASI Colette – TORRACINTA Marcel.

Absents représentés : CASANOVA Antone a donné procuration à MORTINI Lionel – ESCOBAR-SANTINI Alexandra a donné procuration à TADDEI Marc – GIOCANTI Marie-Dominique a donné procuration à GIUNTINI Patricia – GUERRINI Antoine a donné procuration à ALBERTINI-MAESTRACCI Françoise – LEONETTI Laetitia a donné procuration à LECA Dominique – RAFFO Marie a donné procuration à ORSINI Joseph – ROMANI Sylvie a donné procuration à MATTEI Joseph.

Absents : AMADEI Toussainte – ANTONELLI Jean Toussaint – BASCOUL Pierre-François – BASTIANI Angèle – CASTELLANI Jean-René – COLOMBANI Laurent – COSTA Angèle – COSTA Jean-Luc – FERRANDI Paul-Vincent – LIONS Romain – MARIANI Frédéric – ORSONI Stéphane – PETRIGANI Yoann – PINAUD Jean-Michel.

Convocation envoyée le : 29/09/2026 Et affichée le : 29/09/2026	Certifié exécutoire, Après transmission en Préfecture Et publication de l'acte le : 07/10/2026

VU le Règlement (CE) n° 1370/2007 du Parlement européen et du Conseil du 23 octobre 2007 *relatif aux services publics de transport de voyageurs par chemin de fer et par route* ;

VU le Code des transports ;

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU le Code de la commande publique ;

VU la délibération n° 2021/145 du 29 octobre 2021 du conseil communautaire de la Communauté de communes de L'Île-Rousse - Balagne portant sur le choix du mode de gestion pour l'exploitation du nouveau réseau de transport public de voyageurs ;

VU la délibération n° 2021/146 du 29 octobre 2021 du conseil communautaire de la Communauté de communes de L'Île-Rousse - Balagne portant création de la régie de Transport « A BALANINA » et adoption de ses statuts ;

VU l'avis du comité des partenaires sur le projet de contrat d'obligation de service public en date du 22 février 2022 ;

Envoyé en préfecture le 07/10/2026
Reçu en préfecture le 07/10/2026
Publié le
ID : 02B-200073104-20261005-2026_143_DELIB-DE

Délibération n°2026/143

Objet : Modification n°6 de l'annexe 2 du contrat d'obligation de service public signé entre la régie des Transports « A BALANINA » et la Communauté de communes de L'Île-Rousse – Balagne – les horaires spécifiques de la saison hivernal

VU la délibération n°2022/059 du conseil communautaire de la Communauté de communes de L'Île-Rousse - Balagne portant sur le contrat d'obligation de service public entre la Communauté de communes de l'Île-Rousse - Balagne et la régie de Transport Intercommunal « A BALANINA » ;

VU la délibération n°2026/078 du conseil communautaire de la Communauté de communes de L'Île-Rousse - Balagne portant sur la modification n°5 de l'annexe 2 au contrat d'obligation de service public signé entre la Communauté de communes de l'Île-Rousse - Balagne et la régie de Transport Intercommunal « A BALANINA » portant sur des horaires spécifiques de la saison hivernale,

Le Président informe le Conseil qu'il est nécessaire de procéder à la modification n°6 de l'annexe 2 du contrat d'obligation de service public signé entre la régie des Transports « A BALANINA » et la Communauté de communes de L'Île-Rousse – Balagne.

Le Président rappelle que l'annexe 2 porte sur les horaires et les itinéraires.

Le Président expose que suite à une analyse des fréquentations pendant la saison hivernale ainsi qu'à des demandes d'usagers, il s'est révélé nécessaire de procéder aux modifications suivantes :

- Ligne 1 : décalage de 10 minutes des horaires de l'après-midi afin de mieux correspondre aux heures de cours des collégiens et lycéens.
- Lignes 2, 3 et 4 : harmonisation des horaires et ajout d'arrêts supplémentaires à la demande ou obligatoires. Mise en place d'une rotation supplémentaire sur Pigna.
- Ligne 11 : à la demande de la mairie de L'Île-Rousse, modification de l'horaire de la première rotation afin de permettre une meilleure adéquation avec les horaires de l'école maternelle.
- Ligne 9 : adaptation des horaires et de la desserte afin de mieux répondre aux besoins des usagers et de retrouver une fréquentation ayant diminué à la suite des précédentes modifications.
- Lignes 12 et 14 : passage des dessertes nouvellement créées à la demande et sur réservation afin d'adapter les circulations aux besoins réels et de limiter les trajets effectués sans usager.

Ces ajustements permettent donc de redéployer les moyens vers des zones à plus forte demande sans impact financier supplémentaire sur le contrat.

Le document modifié se trouve en annexe.

Le Conseil communautaire, ouï l'exposé de son Président, et après en avoir délibéré :

- **APPROUVE** la modification n°6 de l'annexe 2 du contrat d'obligation de service public conclu entre la Communauté de communes de L'Île-Rousse - Balagne et la régie de Transport « A BALANINA »,

- **AUTORISE** le Président, ou son représentant, à signer l'annexe 2 du contrat d'obligation de service public,

Fait à L'Île-Rousse, le 5 octobre 2026

Extrait certifié conforme,

Le Secrétaire de séance,
Attilius CECCALDI

Le Président,
Lionel MORTINI

Communauté de communes L'Ile-Rousse-Balagne